

REGLEMENT DE CONSULTATION

SIMPLIFIE

MAITRE D'OUVRAGE :

Ville de LIANCOURT

232 rue Jules Michelet 60140 LIANCOURT

☎ : 03 44 73 02 06



PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHÉ :

Mme COQUELLE, Maire de LIANCOURT

La procédure de passation est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique

**LOT UNIQUE : Démolition et construction d'un complexe sportif
Création d'un club house au Stade René Naudot
sur la commune de LIANCOURT**

Lieu du Marché : Ville de LIANCOURT
Rue du 8 mai
60140 LIANCOURT

Objet du Marché : Mission de maîtrise d'œuvre pour la démolition et la construction d'un nouveau complexe sportif (vestiaires, tribunes) et la création d'un club-house attenant au Stade Municipal René Naudot à LIANCOURT

Date limite de remise des offres le 10 novembre 2026 à 12h00

I) OBJET DE LA CONSULTATION (MAITRE D'ŒUVRE)

La présente consultation concerne la passation d'un marché public de maîtrise d'œuvre pour l'opération de démolition, construction d'un complexe sportif (vestiaires et tribunes) et la création d'un club-house attenant sur la commune de LIANCOURT Rue du 8 mai 1945 à LIANCOURT – Stade René Naudot.

Le montant estimé des honoraires de maîtrise d'œuvre est estimé inférieur au seuil de 90000 € HT.

Mode de passation

La présente consultation est lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles R. 2124-1, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

La classification conforme au vocabulaire des marchés européens [CPV] est :

Consultation : 71000000 - Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection.

II) CLAUSES ET AMBITIONS ENVIRONNEMENTALES DU PROJET (Responsabilité Sociétale des Entreprises)

La commune de Liancourt s'inscrit dans une démarche volontariste de transition écologique. Les candidats devront intégrer les exigences environnementales suivantes dès la phase de conception :

Performance énergétique et choix des matériaux.

La conception du complexe sportif, des vestiaires et du Club House devra viser une performance énergétique ambitieuse. Une attention particulière sera portée à :

- . L'utilisation de matériaux biosourcés ou bas-carbone (ex : bois, isolation performante).
- . La sobriété des équipements techniques (gestion de l'eau dans les vestiaires, éclairage LED, ventilation double-flux, chauffage optimisé).
- . L'insertion paysagère et la limitation de l'imperméabilisation des sols autour du Club House.

III) ORGANISATION DE LA CONSULTATION

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Une visite des lieux d'exécution du marché est prévue. Cette visite n'est pas obligatoire pour les candidats. Toutes les informations relatives à cette visite sont disponibles auprès de Monsieur Sébastien DONCHET tél : 06.33.23.49.89.

Aucune variante n'est autorisée.

IV) GROUPEMENT ET FORME JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTAIRE

Le groupement, dont la forme est laissée libre, doit obligatoirement détenir les compétences :

- Bureau d'études structures
- Bureau d'études acoustique
- Bureau d'études Fluides

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois :

- 1° En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- 2° En qualité de membres de plusieurs groupements.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement est solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles, conformément à l'article R 2142-24 du Code de la Commande Publique.

L'acheteur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises (DCE) est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Les candidats devront télécharger les documents dématérialisés du dossier, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel à la concurrence le cas échéant, via le profil acheteur : <https://ville-liancourt.fr>

V) PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

1. Liste des justificatifs administratifs :

- Déclaration sur l'honneur

Le candidat justifie qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L.2141-11 du CCP et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Pour la présentation des éléments de leur candidature, les candidats pourront faire usage des formulaires DC1 et DC2 qu'ils pourront se procurer sur le site du ministère de l'économie à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

- Pouvoir

Pouvoir de signature de la personne habilitée à engager la société (document attestant la qualité de gérant de l'entreprise ou délégation de pouvoir de l'un des dirigeants).

- Déclaration chiffre d'affaires

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices disponibles.

- Situation de redressement judiciaire

Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés.

2. Liste des justificatifs techniques :

- Déclaration d'effectifs

Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années

- Références de livraisons ou services similaires

Liste des principales prestations de services réalisées au cours des trois dernières années

Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par l'acheteur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces visées ci-dessus relatives à cet intervenant. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du présent marché.

3. Pièces de l'offre

Les pièces à remettre dans l'offre sont le présent règlement de consultations, l'acte d'engagement le modèle de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) et le mémoire technique.

Pour l'évaluation de la valeur technique, le candidat doit obligatoirement fournir un **Mémoire Technique et environnementale** selon les critères suivants :

1. **Connaissance et analyse du site et démarche environnementale** : Compte-rendu et appréciations des contraintes du site (accès, réseaux, mitoyenneté, gestion de la démolition) à la suite de la visite sur place. Démarche environnementale concrète proposée pour l'opération (choix constructifs bas-carbone pour les vestiaires et le club house, performance énergétique visée) ;
2. **Composition de l'équipe** : Présentation de l'équipe dédiée au projet, de ses qualifications, compétences et références similaires (Bâtiments sportifs, ERP) ;
3. **Note méthodologique** : Description des moyens techniques mis en œuvre pour l'élaboration du projet et sa présentation auprès des collectivités et lors des réunions publiques ;
4. **Délai et planification** : Calendrier détaillé et planification pour chacune des missions par phases, lots et structures.

VI) JUGEMENT DES OFFRES ET CRITERES D'ATTRIBUTION

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères communs suivants pondérés en points :

1 - Montant des honoraires : 40 points

Montant des honoraires : (Prix de l'offre du prestataire moins-disant des missions / Prix de l'offre du prestataire analysé des missions) x 40.

2 - Mémoire Technique : 60 points

Ce document comprendra toutes les justifications et observations du candidat répondant aux éléments suivants :

- Connaissance et analyse du site (visite du site et appréciations des contraintes),
- Composition de l'équipe. Le jugement se fera en fonction de la qualification de l'équipe affectée au projet et de ces compétences,
- Note méthodologique permettant d'apprécier les moyens techniques mis en œuvre pour l'élaboration du projet et de sa présentation auprès des collectivités et lors des réunions publiques, démarche environnementale concrète,
- Délai de planification pour chacune des missions par lots et résidences,

Examen des offres

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur, se réserve la possibilité :

- de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servis à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires,
- de demander aux candidats des précisions (techniques, financières...).
- de régulariser les offres irrégulières dans les conditions fixées par l'article R. 2152-2 du Code de la Commande Publique

Conformément à l'article R2152-3 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

VII) CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES PLIS

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes sous forme dématérialisée, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sous la forme « dématérialisée » sera examinée.

L'offre est à adresser par mail à dgs@ville-liancourt.fr

VIII) PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Toutes les Données Personnelles recueillies ou échangées dans le cadre de cette consultation pourront faire l'objet d'un traitement, automatisé ou non, sur lequel chaque partie agit en qualité de Responsable de Traitement autonome et indépendant. Ces Traitements peuvent être destinés à la réalisation de la procédure de consultation et/ou à la gestion de la relation entre la commune de LIANCOURT et les candidats.

La commune de LIANCOURT et les candidats s'engagent à s'assurer du respect de la Règlementation notamment les dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement UE 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) par tous Sous-Traitants auxquels ils pourraient communiquer des Données Personnelles dans le cadre de la procédure de consultation.

IX) RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, une demande par mail.

Adresse du tribunal administratif d'Amiens : 14 rue Lemerchier - 80011 Amiens cedex 01

Tél.: +33 22336170 - fax : +33 322336171 ;

adresse internet: greffe.ta-amiens@juradm.fr.

Le greffe de ce tribunal est habilité à donner toutes les informations sur les possibilités des différents référés.